

*Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !*

## **Comité Départemental de l'Action Sociale**

Le comité Départemental de l'Action Sociale s'est tenu dans les locaux de la DDFiP le jeudi 16 octobre 2014.

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme M.B. Bayart, et le secrétariat adjoint par le syndicat CGT en la personne de René Quidé

### Ordre du jour du CDAS

- Approbation du procès-verbal du CDAS du 8 avril 2014
- Compte rendu du CNAS du 3 juillet 2014
- Restauration collective
- Questions diverses

## Procès verbal du 8 avril 2014

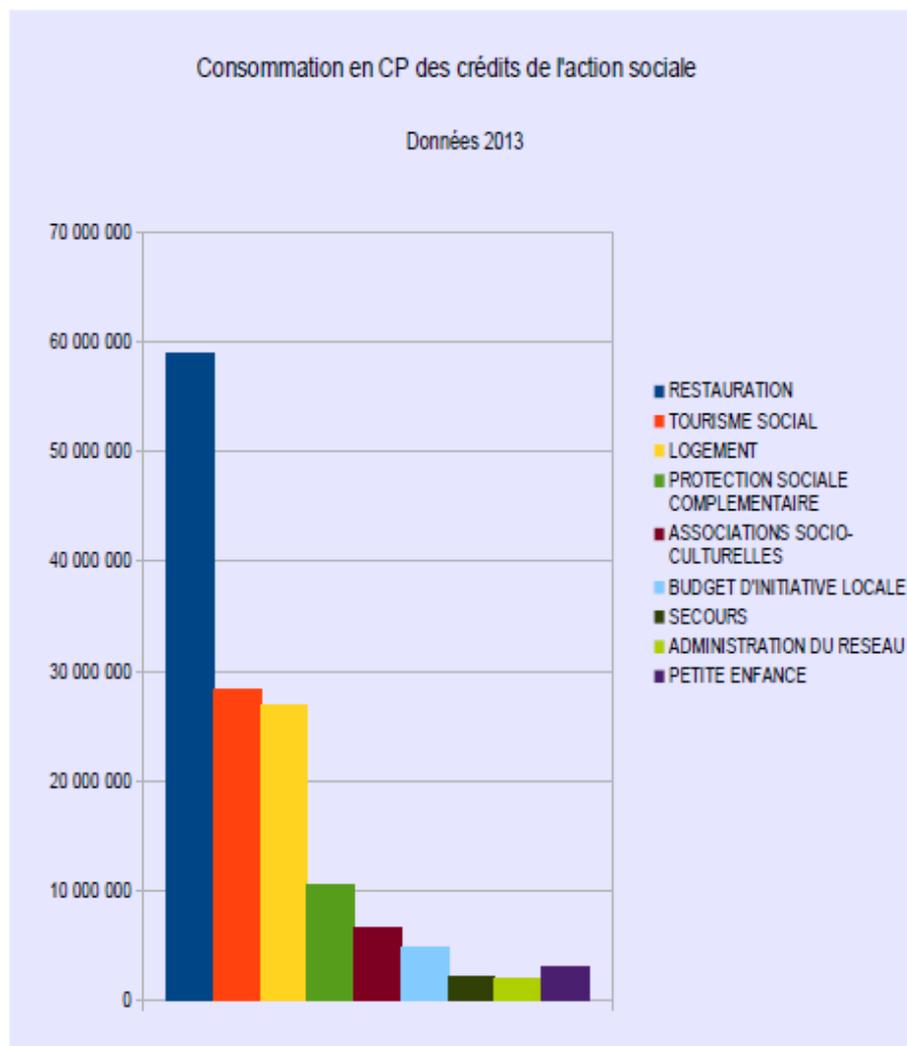
Ce procès verbal n'appelle de la part de CFTC DGFIP 62 aucune modification. Nous avons donc voté POUR son approbation.

## Compte rendu du CNAS du 3 juillet 2014

### Budget :

Nature des dépenses	budget 2013 CNAS
RESTAURATION	59 021 450
TOURISME SOCIAL	28 330 282
LOGEMENT	26 865 933
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE	10 531 153
ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES	6 629 519
BUDGET D'INITIATIVE LOCALE	4 747 346
SECOURS	2 222 412
ADMINISTRATION DU RESEAU	1 982 495
PETITE ENFANCE	3 082 896
<b>TOTAL</b>	<b>143 413 486</b>

\* En €, CP : crédit de paiement



En 2014, la région Nord Pas-de-Calais et la région Picardie ont été regroupées en une seule structure CHORUS en ce qui concerne l'exécution de la dépense. Interrogée, la Direction nous a assurée, que la délégation départementale du Pas-de-Calais n'était pas menacée dans son existence, il subsistera un délégué local.

### **La restauration :**

On compte 322 restaurants administratifs ou conventionnés sur le territoire national.

Depuis 2008, la part des agents ayant accès à une solution de restauration collective progresse régulièrement pour atteindre 77,04 % en 2013. Le nombre total de repas servis s'est élevé en 2013 à 8,94 millions, en baisse permanente depuis plusieurs années (9,45 millions en 2012).

Comme dans le reste de la restauration collective en dehors des ministères économiques et financiers, le nombre de repas diminue.

Le taux de subvention moyen d'un repas (54%), soit 5,68 € en 2015 (5,60€ en 2014)

Le souhait national est de tendre vers une harmonisation tarifaire.

### **Logement :**

La politique menée en matière d'aide au logement vise à faciliter l'installation des agents, notamment ceux nouvellement recrutés ou qui font l'objet d'une promotion entraînant une mutation.

Cette politique se traduit par la réservation de logements et l'attribution d'aides ou de prêts.

ALPAF a procédé à la réservation de 195 logements en 2013.

Fin 2013, le parc total s'élevait ainsi à 10 916 logements, dont 9 362 en Île-de-France et 1 554 en province.

L'objectif ministériel de réservation de dix mille logements en Île-de-France au 31 décembre 2014 devrait par conséquent être atteint par ALPAF.

### **Les Prêts :**

Le total des prêts versés s'établit à 14,5M€ ; cette augmentation résulte principalement du prêt immobilier complémentaire qui atteint 8,5M€ et du prêt amélioration de l'habitat qui s'élève à 4,4M€.

S'agissant des autres prestations : le prêt pour le logement étudiant atteint, pour sa 1ère année de généralisation, près de 600 000€ pour 341 dossiers ; quant au prêt équipement du logement qui a été mis en place au 1<sup>er</sup> septembre, il a représenté un montant de 500 000€ pour 278 dossiers instruits. 7 dossiers ont été déposés au titre du prêt pour l'adaptation du logement pour personnes handicapées (200 000€) ; enfin, 12 prêts ont été délivrés au titre des sinistres immobiliers (70 000€).

### **Les Aides :**

Le total des aides versées s'est élevé à 7,2M€ , dont 1,3M€ pour la nouvelle prestation d'aide à la propriété qui a remplacé les bonifications d'intérêts et 5,3M€ pour l'aide à la première installation qui diminue pour la 3ème année consécutive .

Le solde de 600 000€ est constitué par le reliquat des bonifications d'intérêts accordés en 2012 et payés en 2013.

### **Tourisme Social :**

Le nombre de colons accueillis reste stable avec 13 132 enfants accueillis en 2013 contre 13 136 en 2012. Environ 54 % des familles bénéficiaires appartiennent aux tranches dont le quotient fiscal mensuel est inférieur à mille euros, dépassant l'objectif de 50 % fixé à l'association dans sa convention pluriannuelle.

EPAF a également poursuivi son action en faveur de l'accueil d'enfants porteurs de handicap et de troubles de la santé : 319 enfants ont bénéficié du dispositif d'accompagnement spécifique mis en place dans le cadre de l'activité « Vacances Ensemble », soit 29 enfants de plus qu'en 2012 avec une notoriété accrue de cette activité suite à la campagne de communication conduite par l'association en lien avec les délégations départementales de l'action sociale.

En ce qui concerne l'activité Vacances Familles, elle enregistre une diminution du nombre de nuitées (319 812 soit 9 420 nuitées en moins par rapport à 2012) en raison principalement de la fermeture pour travaux de la résidence de Saint Raphaël sur le 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### **Protection sociale complémentaire :**

L'article 39 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 et le décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 ont fixé le cadre juridique du nouveau dispositif de protection sociale complémentaire des personnels de l'État.

Dans le cadre de la convention du 31 mars 2009, les ministères économiques et financiers s'engagent à verser chaque année, pendant la durée de la convention, une participation à l'organisme de référence pour compenser les transferts de solidarité. Cette dotation est fixée en regard de deux plafonds : celui fixé par l'employeur (19M€), mais aussi le montant réel des transferts solidaires vérifié après clôture de l'exercice, qu'elle ne peut pas dépasser, ce qui explique le différentiel possible entre les prévisions et l'exécution.

En 2013, ont été versés à la MGEFI 10,53 M€ , décomposés en un acompte 2013 de 9,50 M€, et le solde de la période précédente de 1,02 M€.

### **Petite enfance:**

A fin 2013, le nombre de places en crèches réservées pour les enfants des personnels des administrations économiques et financières atteint 493 ; par rapport à 2012, 6 places supplémentaires ont été réservées. Cet effort s'inscrit dans la politique des ressources humaines du Secrétariat général dont l'action en faveur de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle constitue un axe fort.

L'attribution des berceaux réservés en crèche se fera désormais avec l'aval de la délégation (sur critères prédéfinis) et consultation de la direction de la crèche.

### **Budget d'initiative locale :**

Les conseils départementaux de l'action sociale reçoivent chaque année une dotation destinée à des actions locales qui ont pour objectifs de :

- renforcer les liens entre les agents par l'organisation de manifestations de convivialité ;
- exprimer la solidarité des ministères économiques et financiers à l'égard des agents en difficulté, développer des actions d'information, de prévention, d'aide ou de conseil sur les sujets familiaux, de santé ou de société, susceptibles de préoccuper les agents ou leurs proches.

Les CDAS se prononcent sur les différentes actions qu'ils souhaitent voir mises en œuvre et la répartition des crédits entre ces actions.

La part des crédits consacrés au BIL dans le budget de l'action sociale reste stable malgré la baisse régulière des effectifs, et des enfants, constatée depuis plusieurs années. Il témoigne notamment de l'attention portée au dialogue social local.

En 2013, comme chaque année, l'arbre de Noël (distribution de jouets/chèques cadeaux, spectacle ou goûter) représente selon les CDAS le poste de dépense le plus significatif (environ 60%), mais cependant variable en fonction de la taille des délégations.

Pour 2013, le montant consacré au BIL s'est élevé à 4 747 346 €.

### **Le compte-rendu d'activité (CRA) : les actions locales :**

Depuis 2012, le CRA distingue, dans la présentation des actions locales menées par les départements, les actions financées par le budget d'initiative locale (BIL) des actions autofinancées par les participants.

Sur un total de 474 sorties annuelles, 456 sont financées par le BIL.

### **Aides et secours :**

Le dispositif d'aide financière recouvre les aides pécuniaires et prêts sociaux alloués aux personnels dont le budget personnel est gravement déséquilibré. Ce dispositif est un des moyens d'intervention du service social.

### **Associations socio-culturelles :**

Les subventions aux associations socio-culturelles (ATSCAF, ....) sont inscrites au budget de l'action sociale et de la santé et sécurité au travail.

Une partie importante de l'ensemble des subventions versées aux associations couvre le remboursement de la masse salariale engagée par celles-ci. La DRH3 verse la masse salariale de tous les agents ; les directions (DGFIP et DGDDI) rembourse la part salariale qui leur incombe.

Pour la coopérative, l'intégralité de la subvention correspond à la masse salariale des personnels.

L'ensemble des dépenses de ce poste, stable depuis 2012, s'élève désormais à près de 7 M€, suite à la prise en charge progressive de la masse salariale des associations et de la coopérative.

### **Fonctionnement du réseau :**

La consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement liée à l'administration et au fonctionnement du réseau de l'action sociale est constituée de :

- dépenses effectuées en administration centrale au profit des structures déconcentrées (frais de déplacement, achats de matériels et de mobiliers, séminaires et assurances diverses) ;
- dépenses effectuées directement par les délégations départementales (frais de déplacement, frais de fonctionnement, achat de matériels divers).

Depuis 2011, une dépense est venue alimenter la ligne des investissements en centrale ; elle correspond au renouvellement des véhicules de service alloués aux délégations, dans le cadre du respect de la règle de remplacement des véhicules de plus de 7 ans.

### **Travaux immobiliers :**

Les travaux (essentiellement les restaurants et centre de vacances) font l'objet d'une gestion budgétaire et comptable spécifique décrit par tranche fonctionnelle dans l'outil budgétaire et comptable Chorus. Celles-ci permettent un suivi des dépenses selon un échéancier pluriannuel.

### **Les crédits d'action sociale engagés par les directions :**

En dehors des crédits d'action sociale exécutés par la sous-direction des politiques sociales et conditions de travail dans le cadre des missions du Secrétariat général des MEF, les directions financent sur leurs crédits un ensemble de dépenses en matière d'action sociale, en faveur de leurs propres agents (principalement aides à la famille, allocations parents enfants handicapés, allocation aux associations de restauration).

## **Activités des délégations départementales**

### **Sorties :**

Sur les 456 sorties financées par le BIL, 164 ont été exclusivement réservées aux retraités. Il s'agit de réunions amicales (repas) ou d'excursions d'une demi-journée ou d'une journée. Parmi ces excursions, 7 se sont déroulées en Europe (Belgique, Allemagne, Italie et Angleterre). Elles concernent les départements frontaliers.

Les autres sorties financées par le BIL ont pour bénéficiaires, soit uniquement des actifs ou des enfants, soit indistinctement actifs, enfants et retraités.

18 sorties sur l'ensemble sont laissées au financement exclusif des participants (comme en 2012). Il s'agit le plus souvent de repas conviviaux, mais aussi de spectacles ou d'excursions à la ½ journée.

### **Séjours (d'une durée de 2 jours minimum et jusqu'à 15 jours maximum) :**

Pour l'année 2013, 169 séjours ont été organisés, dont 69 dans le cadre du BIL et 100 entièrement financés par les participants.

Sur les 69 séjours financés par le BIL, 20 se sont déroulés dans les maisons familiales des ministères économiques et financiers (résidence EPAF), 3 en Europe (Irlande et Italie), les autres étaient organisés en France, hors résidence EPAF (sorties week-end le plus souvent).

Sur les 100 séjours autofinancés, 74 se sont déroulés en résidence EPAF, 11 en Europe (Allemagne, Espagne, Croatie, République tchèque, Italie, Portugal et croisière en Méditerranée) et sur des destinations plus lointaines (Inde et Canada), et tous avaient une durée de 7 à 10 jours.

Ces sorties et séjours font l'objet, dans l'immense majorité des cas, d'un accompagnement par un ou plusieurs agents de la délégation.

#### Enquête sur l'arbre de Noël

En 2013, un marché national pour les chèques cadeaux est mis en place. Le prestataire retenu est la société Edenred. Ce marché permet aux délégués de passer commande de chèques-cadeaux, chèques-jouets et chèques-culture.

Le coût moyen par enfant est de 45€ pour l'organisation de l'arbre de Noël.

## **Restauration collective**

42 % des agents du Pas-de-Calais ont accès à la restauration collective.

#### Le titre-restaurant :

Les ministères économiques et financiers ont mis en place depuis les années 90 le titre-restaurant pour leurs agents qui ne peuvent, de par leur éloignement géographique, accéder à une structure de restauration collective.

Valeur faciale : 5 € pris en charge à 50 % par les MEF et à 50 % par l'agent

Nombre de bénéficiaires : environ 34 000

Nombre de titres : 6 395 931

Nombre de sites : 4 131

Budget annuel : 31,98 M€ dont 15,99 M€ de part patronale

#### Coin-repas :

Des coins repas sont aménagés dans les postes isolés. Ces coins repas, s'ils répondent à certaines normes d'aménagement, sont agréés par le Secrétariat général, qui peut financer l'équipement en mobilier, petit matériel (réfrigérateurs, fours à micro-ondes, cafetières et bouilloires électriques).

Depuis 2014, les crédits consacrés à l'équipement des coins repas sont gérés localement dans le cadre du BIL.

## **Questions diverses**

Concernant l'arbre de Noël 2014, il faut remplir les coupons-réponses, les renvoyer à la délégation qui pourra ainsi prendre les inscriptions.

Les récépissés que vous recevrez, seront nécessaires pour accéder à la salle de spectacle ainsi que pour recevoir le sachet de friandises.

CFTC DGFIP 62 approuve l'initiative qui permet de renforcer la sécurité, auprès de nos enfants, lors du spectacle de fin d'année.

### **Compte rendu de vos représentantes CFTC DGFIP 62 au C D A S**

**Martine HENNEQUIN**

**DDFiP comptabilité**

**Clémentine LEUTHREAU-CAILLERETZ**

**DDFIP PCE**

Vos représentantes CFTC DGFIP 62 restent à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter pour un renseignement, une précision.

